

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Saint-Didier-au-Mont-d'Or (69370)

Réponses de Nathalie Moulian, au nom de la liste « Ouverte et solidaire »

— le 12/03/2020 à 22:10 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je suis indécis-e

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

Les représentants de l'association "La Ville à Vélo" souhaitent être impliqués tout au long du processus de décision autour du Plan Vélo : de la conception jusqu'à la réalisation d'un schéma directeur mais aussi dans la conception d'actions d'accompagnement au changement de pratiques et l'élaboration du budget de ce plan d'actions. Il est également souhaitable que les habitants puissent suivre l'évolution de la réalisation de ces engagements du Plan Vélo. Pour augmenter la part modale du vélo d'ici 2026, il faut consacrer un budget minimum de 30 euros par habitant et par an.

100% d'accord pour avoir « La Ville à Vélo » comme partenaire important et budgéter 30 € par habitant et par an pour un plan Vélo. Votre accompagnement sera apprécié pour appuyer ou ajuster notre plan Vélo comprenant la mise en place de parcours cyclables parallèles aux axes empruntés par les voitures, la réalisation de voies cyclables bien identifiées, la promotion du vélo (aides financières, sessions d'apprentissage tous niveaux et tous âges, ateliers) et la facilitation de l'utilisation du vélo (développement des arceaux et parcs à vélo couverts et sécurisés, interactions avec les transports en commun, possibilité de prêt/location de quelques vélo acquis par la municipalité).

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°2 : je suis indécis-e

Créer un réseau express vélo Le Réseau Express Vélo (REV) permettra de relier les communes de la métropole de Lyon entre elles, de périphérie à périphérie, et vers le centre de la métropole, mais aussi de résorber les coupures urbaines. Le REV devra être composé d'axes lisibles, confortables, sécurisants et continus. Il sera d'une largeur suffisante (d'une largeur supérieure à 3,5 mètres) afin d'assurer le confort et la sécurité des cyclistes.

Ce réseau cyclable à haut niveau de services répondra à des normes de tracé adaptées à sa vocation structurante.

Conformément aux recommandations du Cerema il bénéficiera d'une priorité aux intersections pour être attractif et efficace.

Outil d'intermodalité, le REV desservira le plus grand nombre de gares, haltes et stations des réseaux TER et TCL pour favoriser le rabattement à vélo sur les réseaux ferrés et métro et renforcer la complémentarité transports publics + vélo.

D'accord avec cette proposition. L'intermodalité n'est pas assez pratiquée. Inciter les Désidériens à utiliser le Vélo + un autre mode de transport est très souhaitable et possible. Nous nous engageons en outre à promouvoir ce réseau global.

Action n°3 : je suis indécis-e

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : # Rochechardon par le chemin du Colin, le chemin des Esses et le chemin des Rivières

#Champagne au Mont d'Or par la route du Castellard et la route de Champagne

#St Rambert par le chemin de Moulin d'Arche (suppression de la bande centrale de la chaussée qui rend la circulation cycliste très dangereuse)

#St Cyr au Mont d'Or par la rocade des Mont d'Or

Organiser le fléchage au sol et le marquage par panneaux de ces itinéraires.

Action n°4 : je suis indécis-e

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines En complémentarité avec la proposition précédente, établir une collaboration avec les mairies des communes avoisinantes citées pour établir des cheminements cohérents et apaisés avec les zones marchandes de ces communes. Par exemple, établir une continuité cyclable à double sens avec Champagne par le chemin es Rivières (St Didier) puis le chemin de Creuse (Champagne)..

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°5 : je suis indécis·e

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes. Concentrer le trafic de transit (voitures - camions) dans l'axe République - Pasteur

Oui ! Et il ne faudra pas oublier la jonction rue de Saint-Cyr/avenue Pasteur (pour ensuite rejoindre le Chemin des Esses) qui reste une portion très dangereuse pour les Vélos.

Agir en réseau avec les autres communes et les autres groupes de « La Ville à Vélo » nous permettra d'être force de propositions.

Par une lettre adressée à la Métropole, nous avons demandé à conserver une large bande de la zone de Favril qui serait aménagée pour les déplacements doux tels que vélos et piétons, afin d'éviter toute la rue de République. Ce cheminement vert desservirait les écoles du centre, le gymnase et le CLB, ou pourrait aboutir au Castellard via le chemin du Pinet à la Molière.

Enfin, certains aménagements peuvent être provisoires et optimisés après évaluation.

Action n°6 : je suis indécis·e

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Oui. Et la limitation de la vitesse dans St Didier peut se faire très simplement par décision du Maire...

Action n°7 : je suis indécis·e

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Généraliser les double sens cyclables (pour l'instant, un seul existe rue du Cdt Israël).

Action n°8 : je suis indécis·e

Mener des expérimentations de signalisation : Sur l'avenue Pasteur, rendre la signalisation plus précise en créant de véritables zones de rencontre en particulier au niveau de l'église et du carrefour avec la rue du Cdt Israël (secteur de l'Oiselet) Limiter la vitesse sur cette avenue là où la chaussée est rétrécie en particulier à la hauteur du numéro 44 (actuellement 50 km/h).

Oui, la rue Pasteur est dangereuse pour tous et pas uniquement pour les vélos. Des solutions doivent être trouvées pour ralentir les voitures. Le carrefour avec le chemin de la Chevrotière est extrêmement dangereux et les voitures qui viennent de ce chemin doivent s'avancer pour avoir de la visibilité. Des accidents ont déjà eu lieu à cet endroit précis (encore la semaine dernière un cycliste n'a pu éviter une voiture, est tombé et s'est gravement blessé).

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°9 : je suis indécis·e

Planter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Augmenter le nombre d'arceaux de stationnement vélo/moto, par exemple, il est souvent difficile d'accrocher son vélo devant l'agence du Crédit Lyonnais car les trois arceaux sont squattés par les conducteurs de motos.

Oui, ces propositions ne nécessitent pas un gros budget, faciliteront la vie des cyclistes et rendront le Vélo plus visible. Un de nos projets d'aménagement du centre-ville est de rendre la place André Michel, actuellement en parking, aux piétons, dans la continuité des places de l'église et des Roteaux. Ce plateau pourrait accueillir un emplacement dédié aux vélos, mais d'autres lieux à Saint-Didier le seraient facilement.

Action n°10 : je suis indécis·e

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Créer du stationnement vélo devant les écoles pour permettre aux parents qui viennent conduire leur enfant à vélo de s'accrocher en toute sécurité.

Oui, ces propositions ne nécessitent pas un gros budget, faciliteront la vie des cyclistes et rendront le Vélo plus visible. Un de nos projets d'aménagement du centre-ville est de rendre la place André Michel, actuellement en parking, aux piétons, dans la continuité des places de l'église et des Roteaux. Ce plateau pourrait accueillir un emplacement dédié aux vélos, mais d'autres lieux à Saint-Didier le seraient facilement.

Action n°11 : je suis indécis-e

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Action n°12 : je suis indécis-e

Mettre des locaux à disposition de l'association Soutenir l'action de la Ville à Vélo sur la commune, par exemple en mettant des locaux à disposition pour d'éventuels événements.

Promouvoir une culture vélo**Action n°13 : je suis indécis-e**

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Objectif 2026 : Former l'ensemble des élèves de primaire de la commune de St Didier au savoir rouler.

Oui ! Il y a eu des sensibilisations Vélo dans les écoles dès la Maternelle. Sont-elles toujours faites ?

Nous voulons organiser des sessions de pratique du vélo afin d'améliorer le maniement d'un vélo, remettre en selle les personnes n'ayant pas pratiqué depuis longtemps, rappeler les règles de sécurité, y compris des automobilistes. Le tout se fera au niveau des écoles mais aussi auprès de tous les publics.

Nous accueillons déjà au sein du Repair Café (qui est à l'instigation de l'association G.O.S. Gauche OUVERTE ET SOLIDAIRE) les cyclistes qui veulent faire des réparations et nous voulons que ce puisse être fait de façon récurrente.

Action n°14 : je suis indécis-e

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Action n°15 : je suis indécis-e

Équiper le personnel municipal en vélos à assistance électrique et vélos cargos pour leur permettre de réaliser leurs déplacements sur la commune en respectant les mobilités douces.

Action n°16 : je suis indécis-e

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Action n°17 : je suis indécis-e

Créer une "fête du vélo". Créer un événement autour du vélo... chaque année en mai, juin et y associer les autres associations de St Didier concernées par le développement durable.

Action n°18 : je suis indécis-e

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Cela pourrait prendre la forme d'un article dans chaque numéro d'"En Bref". On pourrait aussi y comparer les temps de parcours en vélo et voiture, rappeler l'avancement des aménagements cyclables sur la commune...

Commentaires généraux

Merci beaucoup pour cette initiative qui oblige les candidats à « penser vélo ». Pour la liste OUVERTE ET SOLIDAIRE, le vélo n'est pas une mode mais une pratique. Au quotidien, nous sommes nombreux à avoir adopté ce mode de transport dans nos déplacements métropolitains et certains affichent plusieurs milliers de kilomètres ! De plus, l'environnement est au cœur de notre programme, ce sujet n'a pas été traité à part car il sous-tend toutes nos propositions. Et nous sommes bien en cohérence avec Pierre Robin, candidat de la liste « C'est la Gauche Unie » pour les élections métropolitaines.

Nous avons mis en place à l'automne 2015 un groupe de travail et de réflexion sur la circulation dans Saint Didier au Mont d'Or. Nous avons mené une enquête auprès de tous les Désidériens et organisé une réunion publique sur le thème : « Bien vivre et se déplacer à St Didier : plaisir ou danger ? ». Au-delà des quartiers et des sensibilités politiques, nous voulions faire un état des lieux de la situation actuelle, réfléchir ensemble à des solutions réalistes et efficaces et faire des propositions concrètes qui ont été présentées à la Municipalité.

Notre préoccupation est de favoriser tous les modes de déplacements alternatifs à la voiture, dont le vélo bien sûr, mais pas que. Les déplacements à pieds sont à sécuriser et à développer. L'un ne peut pas se faire au détriment de l'autre. Un travail approfondi s'impose avec les associations vélo et les habitants afin d'aménager l'espace public, les rues et les trottoirs, pour que chacun s'y retrouve, y compris ceux qui ne font pas ou ne peuvent pas ou plus faire de vélo.